



quelles sont mes possibilités

Par **linat**, le **19/02/2020** à **18:34**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, j'ai ouvert un restaurant le 20/11/2011 et l'établissement a été fermé le 19/03/2014 suite à une liquidation judiciaire.

La banque Société Générale qui m'avait fait le prêt m'a poursuivi en justice car j'étais solidaire (cautionnement) à l'entreprise.

Suite à une dépression liée aux problèmes de liquidation, dettes et sans moyens, je n'ai pas assisté à l'audience, le jugement ayant été notifié, je n'ai pas pu avoir de retour car entre temps j'avais démanagé car plus de possibilité de payer un loyer et je n'ai reçu aucun documents.

Le jugement a été en faveur de la banque j'étais caution à hauteur de 16 900 € augmenté des intérêts, frais et accessoires. La somme au total demandé dans le jugement est 28 936,35 €.

Ce jour, le 18/02/2020, la société Générale me contacte et me réclame le remboursement de la somme. Ils m'ont demandé mes revenus et charges pour faire un échéancier.

Quelle recours j'ai?

Peuvent ils faire une saisie sur salaire ou autre?

cdt

Par **Visiteur**, le **19/02/2020** à **19:31**

Bonjour

La meilleure option est celle de négocier au mieux un échéancier, effectivement, pour éviter une forme de saisie, possible vu qu'il y a eu jugement.

Par **linat**, le **19/02/2020** à **20:38**

Merci pour votre réponse.

Lorsqu'il y a eu un jugement, il n' y a pas un délai pour l'exécution (prescription).

car 6 ans c'est écoulé.

cdt

Par **youris**, le **19/02/2020** à **20:44**

bonjour,

un jugement est exécutoire 10 ans après sa signification.

si vous avez déménagé sans donner votre nouvelle adresse à votre créancier, il est logique que vous n'ayez reçu aucun document.

votre créancier est donc encore dans les temps pour vous réclamer le paiement de votre dette dont le montant a dû augmenter avec les frais de recouvrement et les intérêts.

salutations